

Interview:

QUI EST ABDELLATIF OUAMMOU ?

UN MAÎTRE HORS PAIRE.

A l'approche des élections parlementaires, décisives pour l'avenir politique du Maroc démocratique, le magazine agadiro'fla se penche sur la personnalité d'un fils du Souss : Maître ABDELLATIF OUAMMOU car pour les Soussis, il est avant tout un enfant de la région dont le père a formé de grands imams modernes du XXème siècle.

Maître Abdellatif Ouammou est devenu juriste et militant des droits de l'homme, membre d'un parti d'opposition le Parti Communiste Marocain aujourd'hui PPS.

Il est estimé pour n'avoir pas renié son identité culturelle n'avoir jamais changé ses convictions politiques et pour être resté fidèle à son parti.

Militant, présent à chaque élection pour défendre les droits des citoyens marocains.

Le Magazine et son directeur suivent son parcours avec intérêt et serait très heureux de le voir nommé un jour à la Cour Internationale de Justice.

Nous lui reconnaissons toutes les qualités d'un défenseur des droits humains au vu de sa brillante carrière juridique basée sur ses connaissances de notre population amazighe avec ses lois coutumières ancestrales et les lois de notre pays au XXIème siècle.

ABDELLATIF OUAMMOU est né à Tiznit (région Souss-Massa) le 25 Février 1946, d'une famille d'agriculteurs traditionnels, où son regretté père Ahmed Ouammou occupait la fonction de fkih et de juge à la fois.

Il a poursuivi ses études primaires à Tiznit, puis les secondaires à Taroudant. Après avoir obtenu son baccalauréat en 1966, il se rend à Rabat pour poursuivre des études de droit.

Sa licence en poche en 1969, il s'installe en France pour préparer un DES en droit des affaires à l'université Paris II.

Le 25 Novembre 1972, il s'inscrit officiellement au barreau des avocats à Agadir, ville où il ouvre son cabinet d'avocat en janvier 1974, dès son retour de France.

Il est élu bâtonnier des avocats à Agadir entre 1990 et 1993. Il est membre de l'Association des Barreaux du Maroc. Il est notamment membre de la Fédération Internationale des Avocats (UIA) et de l'Association internationale des barreaux d'avocats.

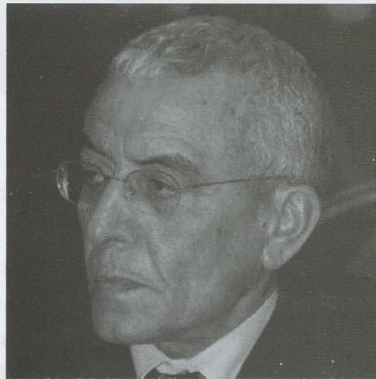
ABDELLATIF OUAMMOU MILITANT DES DROITS DE L'HOMME, L'intérêt d'Abdellatif Ouammou pour les droits de l'homme est né de la conviction ferme que la citoyenneté ne peut être atteinte que par la construction d'une démocratie saine dans notre pays.

Cette voie, ne peut être empruntée qu'en respectant les droits des individus et des groupes sur la base des valeurs humaines.

Partant de là, il s'est impliqué très tôt dans les luttes pour les droits de l'homme dans notre pays.

Il a été membre fondateur de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), et aussi plus tard membre fondateur des de l'organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), où il fut durant plusieurs années membre du bureau national à côté de son activité au sein des organisations nationales et internationales des avocats.

Agadir o'fla n°36 - Septembre 2016



Maître Abdellatif Ouammou

ABDELLATIF OUAMMOU, HOMME POLITIQUE,

Il s'est engagé politiquement depuis 1969 lors du procès de Ali Yata et Chouaib Rifi accusés à l'époque de création de parti politique non autorisé.

Il est depuis cette date, militant du Parti de libération et du socialisme (P.L.S), héritier du Parti communiste marocain

et ancêtre de l'actuel PPS (Parti du Progrès et du Socialisme) à Agadir.

ABDELLATIF OUAMMOU, L'ÉLU.

Il s'est présenté pour la première fois aux élections communales de 1976, dans sa ville natale de Tiznit (circonscription électorale 11- casbah Ouammou) au nom du Parti du Progrès et du Socialisme, sous le slogan "pour des conseils communaux démocratiques au service des masses populaires".

A l'issue du 5ème congrès du PPS (21 au 23 juillet 1995) il fut élu au comité central du parti, puis devient membre du bureau politique lors du 6ème congrès du PPS. Il continue d'assumer à ce jour ses tâches au sein du bureau politique à côté de ses camarades, à leur tête le camarade Ismail Alaoui puis Nabil Benabdallah.

Il est élu à la Chambre des représentants en tant que parlementaire de la circonscription de Tiznit de 1997 à 2002. Il a assumé ses fonctions législatives au sein du groupe parlementaire du Renouveau et du Progrès Démocratiques à la Chambre des représentants en tant que vice président de la Commission de la Justice, Législation et des Droits de l'homme à la première chambre.

Abdellatif Ouammou est élu président du Conseil municipal de la ville de Tiznit en 2003. Dans la même année, il a été élu conseiller parlementaire à la Chambre des conseillers (la seconde chambre du parlement), puis réélu président du conseil municipal de la ville de Tiznit pour un

second mandat à l'issue des élections communales de 2009 jusqu'à 2015.

Il est actuellement coordinateur du Groupement « Action progressiste » à la chambre des Conseillers après avoir été membre du Groupe de l'Alliance Socialiste à la chambre des Conseillers de 2003 à 2015). Dans la même période, il a été président du même groupe entre 2006 et 2009 et est membre de la commission de la justice, législation et droits de l'homme à la chambre des Conseillers. Mais aussi élu en tant que second vice-président de la commission de l'Intérieur, des régions et des collectivités locales à la chambre des conseillers entre 2003 et 2005, puis est devenu membre de la commission des finances, de planification, des infrastructures et du développement régional au sein du même Conseil.

Abdellatif Ouammou a notamment été membre du Conseil supérieur de l'éducation de 2006 à 2012.

Il est membre du Groupe parlementaire d'amitié franco-marocaine.

Il est également membre du Conseil Régional Souss Massa.

ABDELLATIF OUAMMOU : LE MILITANT ASSOCIATIF,

Abdellatif Ouammou a contribué à la création de nombreuses associations et organisations de la société civile à Agadir, à Tiznit. Il a également fondé en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux locaux une association pour le soutien aux malades et aux établissements sanitaires de la province de Tiznit en 1998 dite association Bani. Il est élu président de la dite association depuis sa création jusqu'à aujourd'hui.

Abdellatif Ouammou est marié à Mme Saadia Kadiri (inspecteur de langue française de l'enseignement secondaire à Agadir). Ils ont trois enfants.

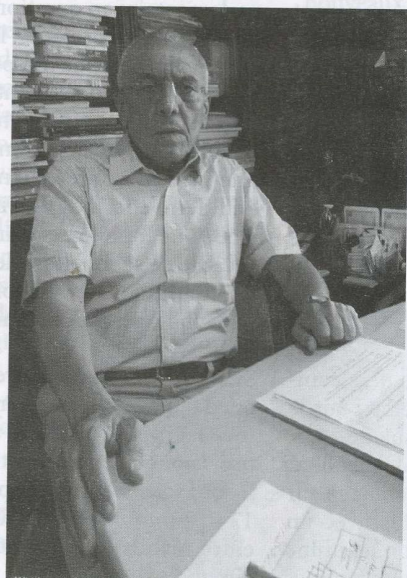
Il maîtrise 4 langues, le Tamazight, l'arabe, le français et l'anglais.

Interview:

QUI EST ABDELLATIF OUAMMOU?

-Agadir o'fla:-Monsieur, un phénomène inattendu s'est produit dernièrement au niveau de votre parti. Le siège du PPS a fait une déclaration qui suscite la réflexion : Comment, Monsieur Benabdallah a-t-il osé faire presque une déclaration d'amour au PJD en le couvrant d'éloges et en le rassurant de la pleine adhésion du PPS à ses projets ?

-Abdellatif Ouammou: Il me semble que votre question n'est pas d'actualité. Elle relève plutôt d'il y a 5 ans quand les instances dirigeantes du PPS délibéraient sur l'opportunité de participer au gouvernement dirigé par Benkirane. A la suite d'un long débat au niveau du comité central et du Bureau politique, centré sur les nouvelles données à la suite des élections du 25 novembre 2011 et les espoirs et attentes nés de la nouvelle constitution, une forte majorité au sein du parti - dans la vision du constant et du variable et animés par l'intérêt général de la nation et par le désir de renforcer les acquis et assurer la continuité des réformes dans la droite lignes des revendications du mouvement social du 20 février 2011 a répondu oui à l'appel du PJD pour prendre part dans l'action gouvernementale, surtout que la nouvelle constitution accorde de larges prérogatives en élargissant les attributions du gouvernement et du parlement



Maître Abdellatif Ouammou-2016

Cette participation au gouvernement est sujette à plusieurs conditions sanctionnées par une charte commune dont l'indépendance de décision du parti, la solidarité entre composantes du gouvernement et le respect des libertés individuelles et collectives des citoyens tout en donnant la priorité au développement social dans les choix du gouvernement.

Après 5 ans d'entente autour d'un programme commun de majorité gouvernementale, force est de constater que même parmi ceux qui ont pris position contre ce choix, on a fini par admettre que ce fut un choix de raison et de sagesse. Et, vous n'avez qu'à revenir aux positions du parti, aussi bien au sein du gouvernement qu'à l'enceinte du parlement pour constater que le PPS n'a dérogé à aucun moment à ses valeurs fondamentales et à sa mission historique de lutte pour l'égalité et la justice sociale.

Agadir O. : Le PPS à Agadir n'a jamais pu décrocher un piètre siège dans les instances électives. Ne pensez-vous pas que cela est dû au fait de présenter des « camarades » peu crédibles ?

-A. O. : Je vous rappelle que le PPS en tant que mouvement politique de gauche existe à Agadir depuis sa fondation en 1943, et je n'ai pas besoin de rappeler les anciens camarades, membres des cellules de résistance et lutte pour l'indépendance, comme feu Abdellah Moatiq, qui est originaire de Tiznit. Ces camarades bien que peu nombreux ont toujours brillé par la qualité de leur engagement et leur militantisme à travers l'encadrement des travailleurs dans le domaine agricole, la promotion des droits des

femmes au sein des usines de conserve, le soutien des mouvements syndicaux, la participation massive à la marche verte, l'organisation de manifestations en faveur de l'intégrité territoriale, la confrontation directe avec toute forme de répression, de mépris des droits des citoyens, ... Cette apport a largement contribué à constituer un large courant nationaliste de gauche, sur le plan régional, notamment sur la place d'Agadir- Inezgane. Ce qui explique le vote massif pour la gauche, symbolisé par l'USFP, depuis 1976 jusqu'aux dernières élections de 2015.

Pendant cette longue période, les militants et militantes du PPS ont toujours participé aux élections, malgré les problèmes et contraintes liées en grande partie aux positions « marginalisantes » de nos alliés.

Malgré ce climat peu propice au positionnement au sein des instances délibératives, les militants PPS sont restés fidèles à leurs valeurs et ont mené leurs actions politiques sagement et proprement, tout en considérant que le but principal n'est pas forcément un cumul de sièges, mais plutôt conserver à la région un cachet progressiste. Malheureusement, un certain nombre d'erreurs ont été commises tout au long de ce processus, ce qui nous a tous coûté cher, aussi bien à nous qu'à nos alliés. Gageons qu'une nouvelle dynamique viendra redresser la situation dans le cadre de la nouvelle vision de l'administration territoriale locale et régionale.

Agadir O. : On constate que les partis classiques, qui depuis l'indépendance se partagent le gâteau gouvernemental, font aujourd'hui vieux jeu, ne devraient-ils pas laisser la place à de nouvelles formations politiques jeunes et dynamiques ou alors revoir leurs effectifs aux idées novatrices pour répondre aux attentes des nouvelles générations ?

-A. O. : Il me semble qu'au cœur du problème, il faudra se poser la question de savoir si 34 partis politiques pour 34 millions de Marocains, si ce n'est pas un peu trop ! ?

Et, je ne pense pas qu'il y a 34 projets de société distincts à proposer aux Marocains. Parmi ces partis, seuls 17 partis sont représentés au Parlement et seule une dizaine de formations politiques arrivent à former un groupe parlementaire à l'hémicycle au niveau de la première Chambre.

Donc, une nécessaire recombinaison du champ politique, sinon un recentrage par alliances stratégiques et non occasionnelles s'impose, d'autant plus que l'encadrement et la formation politique des citoyens laissent à désirer.

Car, à voir le nombre de partis qui n'ont qu'une présence saisonnière et occasionnelle, et d'autres qui ne sont pas moins que des boutiques électorales, nous sommes loin des finalités de la Constitution qui stipule explicitement que : « Les partis politiques œuvrent à l'encadrement et à la formation politique des citoyennes et citoyens, à la promotion de leur participation à la vie nationale et à la gestion des affaires publiques. Ils concourent à l'expression de la volonté des électeurs et participent à l'exercice du pouvoir, sur la base du pluralisme et de l'alternance par les moyens démocratiques, dans le cadre des institutions constitutionnelles.

Leur constitution et l'exercice de leurs activités sont libres, dans le respect de la Constitution et de la loi... » L'existence d'autant de partis est loin d'être synonyme de pluralisme.

Interview:

QUI EST ABDELLATIF OUAMMOU?

Les partis politiques ; par leur diversité, expriment des positions idéologiques différentes, les traduisent en discours cohérent et en propositions concrètes, et ont vocation à les mettre en pratique par l'exercice effectif et réel de responsabilités gouvernementales. Ce n'est pas à proprement parler, un mal spécifiquement marocain. Mais, il semblerait que dans beaucoup de pays, les élites gouvernement longtemps... Et, cela est valable aussi bien en politique, que dans le monde de l'entreprise : Les gens qui occupent un poste à responsabilités vont, sauf accident, jusqu'au terme de leur carrière. Trop peu sont les dirigeants qui préparent leur départ et organisent la transition ou la passation de pouvoir. Il est aussi tout à fait légitime d'avoir de l'ambition en politique ou ailleurs. Mais, gravir les divers échelons d'une hiérarchie tout en fournissant la preuve de ses compétences est le meilleur moyen d'accéder à un poste à responsabilité politique généralement tant espéré ou convoité par beaucoup de prétendants... La démarche est longue, pas toujours évidente et parfois désespérante. Et, il faudra laisser moins de place à l'opportunisme, à l'arrivisme, aux relations partisans et au clientélisme.

A mon avis, le renouvellement des élites a peut être déjà commencé. En 2015, quelque 15.028 candidats ont été élus pour la première fois lors des élections des conseils communaux de 2015, sur 31.503 sièges, soit presque la moitié du nombre total des élus, et l'élection de 242 nouveaux élus dans les conseils régionaux sur 678 sièges, soit presque le tiers du nombre total des élus, avec un pas qualitatif vers le renforcement de la représentation féminine dans les conseils élus avec 6.673 sièges remportés par les femmes lors des élections des conseils communaux... Le renouvellement des élites est déjà en marche. Même s'il est délicat d'y apporter aujourd'hui une réponse qualitative bien tranchée, car, semble-t-il le renouvellement des élites prend une à deux générations pour réellement porter ses fruits. Mais, toujours est-il la meilleure école de management politique reste la formation au sein des partis structurés, en prônant les qualités du militantisme de base, la discipline, le leadership politique, et en prônant le modèle méritocratique... L'objectif est plutôt d'élever l'ambition des jeunes et de les pousser à avoir de meilleurs parcours politiques, par la qualité de formation et d'encadrement... Ce qui est loin d'être gagné aujourd'hui.

La nouvelle Constitution de 2011 a ouvert de larges perspectives d'évolution de notre système institutionnel, et il est certain que la réussite du processus de changement en cours dépend dans une large mesure, du renforcement des capacités des élites locales, pour qu'elles puissent concevoir et mettre des politiques publiques territoriales capables de promouvoir une économie moderne, compétitive, innovante et solidaire... et cette évolution qualitative n'est possible que par la transition intelligente et volontariste de la gestion notabiliaire classique à une nouvelle gouvernance territoriale. La capacité des élites actuelles et futures de réussir ce grand chantier de réforme territoriale est d'ailleurs au cœur des grands chantiers de la régionalisation avancée.

Agadir O. : En tant que juriste, ne voyez-vous pas qu'il est temps de revoir la question de l'immunité parlementaire. Cette faveur permet à certain de s'enrichir de façon frauduleuse en tout impunité ?

Agadir o'fla n°36 - Septembre 2016

-A. O. : Selon l'article 64 de la constitution « Aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi ou recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion d'une opinion ou d'un vote émis par lui dans l'exercice de ses fonctions, hormis le cas où l'opinion exprimée met en cause la forme monarchique de l'Etat, la religion musulmane ou constitue une atteinte au respect dû au Roi. » Par ailleurs, les parlementaires demeurent passibles de toutes les poursuites lorsqu'il s'agit d'autres crimes de droit commun. Mais avant d'engager toute poursuite, la police judiciaire et le ministère public doivent saisir la Chambre à laquelle appartient le parlementaire en question. Le parlement marocain a déjà examiné en 2013 un projet de loi, pour apporter des modifications au code pénal afin que l'on puisse engager des poursuites judiciaires à l'encontre des parlementaires et des membres de certaines institutions et organes constitutionnels, pour les crimes et délits dont ils sont soupçonnés. Donc, le lien de cause à effet entre l'immunité parlementaire et l'enrichissement illicite ou frauduleux est loin d'être effectif. Car, l'immunité, comme le stipule la loi, n'englobe que l'opinion exprimée ou le vote... du parlementaire dans le cadre de sa fonction électorale. D'ailleurs, une loi organique fixe, les conditions de l'éligibilité des parlementaires, le régime des inéligibilités et des incompatibilités.

Si Certains parlementaires, mal attentionnés, considèrent encore que l'immunité parlementaire est un « chèque en blanc » et que tout leur est permis, et s'amuse à émettre des chèques sans provision, ou s'adonnent à des trafics ou à des malversations, ... le tout sous le regard impuissant des autorités judiciaires ... La loi 17-01 promulguée en 2004 vient mettre un terme à cet amalgame entre mandat parlementaire et impunité. C'est depuis la fin de l'impunité.

Quant à l'enrichissement illicite, le conseil du gouvernement vient de modifier au mois de juin dernier les dispositions du code pénal pour incriminer l'enrichissement illicite à travers l'article 256-8.

Agadir O. : Comment physiquement une même personne, peut-elle cumuler de nombreux mandats comme vous le faites, avocat, parlementaire, président de commune, et membre de plusieurs instances nationales et internationales ? N'est-ce pas trop pour une seule personne ?

-A. O. : Le cumul des mandats est une pratique en vertu de laquelle un homme ou une femme politique exerce plusieurs mandats électifs. La pratique du cumul des mandats donne lieu à un débat récurrent, opposant les arguments les plus divers en faveur de son maintien, de son aménagement, voire de sa suppression. Si aux Etats Unis, la pratique du cumul est interdite, elle est marginale en Italie ou en Grande Bretagne. Mais, le taux de cumul politique reste plus élevé, en France et en Belgique. Il est à noter que le système électoral aidant, dans beaucoup de pays, où les partis politiques et le programme électoral comptent assez peu et où les élections sont très personnalisés, le cumul prend de l'ampleur.

Au Maroc, en 2015, le projet de loi organique 31-065 sur l'organisation et la gestion des travaux du gouvernement et le statut juridique de ses membres a été adopté par le parlement.

Dans sa volonté de limiter le cumul, la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme, avait amendé l'article 32 du texte qui interdisait le cumul des mandats en stipulant notamment l'incompatibilité de la fonction gouvernementale avec la présidence d'une collectivité territoriale ou la présidence

d'une chambre professionnelle, mais aussi la qualité de membre de l'une des deux Chambres du parlement, ou encore le statut de responsable d'un établissement ou d'une entreprise publics. Mais cet amendement n'a malheureusement pas obtenu la validation par l'assemblée plénière du parlement, suite à l'opposition du gouvernement.

Donc, le cumul des mandats est loin d'être une exception surtout quand les partis n'arrivent pas à trouver les profils adéquats pour diversifier les candidatures.

Dans les faits, 107 députés et 52 sénateurs se sont présentés aux dernières élections régionales et plus de la moitié des présidents des communes ont un mandat parlementaire cumulé avec leur fonction au niveau des régions. Toutefois, les nouvelles lois organiques des collectivités territoriales tendent à limiter le cumul... Dans ce sens, le législateur a prévu plusieurs cas d'incompatibilité. L'article 16 de la loi organique sur la région stipule que les comptables publics dont l'activité est liée à la région ne peuvent en aucun cas être élus au poste de président ou de vice-président de la région. De même, dans son article 17, la nouvelle loi souligne que la fonction de président ou de vice-président du conseil de la région est incompatible avec celle de président ou de vice-président du conseil d'une autre collectivité territoriale, d'une chambre professionnelle ou d'arrondissement.

Vous me demandez dans mon cas, comment physiquement je peux cumuler de nombreux mandats. Je vous répondrais, oui, j'y arrive, mais difficilement. Quand on a le sens du devoir et de l'organisation, on peut y arriver surtout quand on sait déléguer les tâches. Mais, il reste que cela suscite de plus en plus différentes interrogations notamment sur la capacité de s'acquitter convenablement de toutes les tâches. Le mieux, c'est de ne pas cumuler plusieurs mandats... car quelque part, malgré les bonnes volontés, un président de région ou de commune, ou un parlementaire a dorénavant de larges prérogatives et a donc besoin de se consacrer aux affaires locales qu'il doit gérer. Il est de plus en plus difficile de satisfaire à toutes les attentes. Et, la restriction au cumul des mandats permet un meilleur renouvellement des élites politiques. Et, la vie politique a d'autant plus besoin d'un nouveau souffle et de nouveaux profils pour séduire un électorat de plus en plus tourné vers l'absentéisme.

Agadir O. : *Quel est votre point de vue concernant les problèmes que rencontre depuis un certain temps, le secteur touristique dans notre région ? Votre parti a-t-il des solutions pour résoudre cette crise au niveau régional et aussi national ? Que pensez-vous de la nouvelle équipe du CRT ?*

-A. O. : Le Tourisme, important vecteur de développement socio-économique de la région Souss-Massa permet, à travers son effet multiplicateur d'emplois et de dynamisation de l'économie locale et régionale de générer de la plus value dans divers sec

teurs comme l'agriculture, le transport, l'artisanat, le sport, l'art et la culture, ... En effet, un emploi direct en tourisme génère sept emplois dans d'autres secteurs.

La diversité et la variété du potentiel touristique régional est malheureusement loin d'être exploitée.

Le nouveau découpage régional a privé la région des attraits du tourisme de casbahs, et d'Ouarzazate comme capitale de l'industrie cinématographique. Mais, a en contrepartie engagé la région Souss Massa dans de nouveaux enjeux d'intégration dans la dynamique régionale, notamment la province de Tata et de nouveaux enjeux de meilleure répartition de l'offre touristique régionale.

Agadir, est peut être l'attrait touristique principal, avec son secteur balnéaire... Mais, il n'est pas le seul à promouvoir.

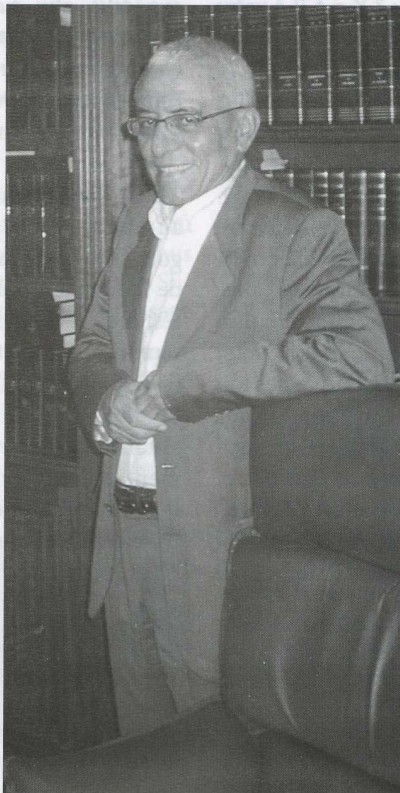
Les attentes des touristes en matière de tourisme urbain, balnéaire, rural, écologique, sportif, culturel, de santé, sont de plus en plus exigeantes... et tendent à battre en brèche les sentiers battus.

Les villes historiques, comme Taroudannt et Tiznit, avec leur arrière pays, ont aussi leur place dans des circuits thématiques, où créativité, intelligence, savoir faire et héritage culturel seront un plus pour faire face à la concurrence entre régions et à l'internationale.

Concernant le programme du PPS, relatif au développement du secteur du tourisme, le Parti du progrès et du socialisme s'est engagé dans la vision qui ambitionne de faire du Maroc une destination touristique mondiale, et ce choix traduit la charge culturelle qui met en évidence l'ouverture du Maroc sur le monde, et qui, représente pour notre pays, une réelle opportunité quant à la mobilité économique et à la création d'emplois dans différentes régions. Donc, Le Maroc doit avoir une approche politique volontariste en mesure de combler le déficit, en particulier pour les structures et les capacités d'accueil touristique, mais aussi pour les ressources humaines qualifiées et bien formées... grâce à l'assainissement du secteur et à l'assouplissement des restrictions sur le financement, et l'adoption de programme de formation et de formation continue tout en prônant une planification régionale concertée.

Il est aussi nécessaire que cette stratégie nationale puisse faire de la place au développement du tourisme responsable respectueux de l'environnement, en particulier lors de la construction de grands complexes touristiques. Dans ce contexte, valoriser le patrimoine culturel et réhabiliter l'éco-tourisme en milieu rural et dans les zones montagneuses, où, jusqu'à présent, le potentiel est encore peu exploité.

Et, à travers l'expérience des pays avancés dans le domaine, nous estimons que le développement touristique doit permettre de booster le tourisme intérieur - qui s'impose comme un facteur clé de l'activité touristique, et comme facteur capable de prévenir la vulnérabilité et les fluctuations économiques et politiques internationales.



Maître Abdellatif Ouammou-2009

Agadir O. : *Comment un président d'une commune exemplaire comme vous a-t-il été écarté de la scène politique locale ? Est-ce réellement dû à un éventuel discrédit de la part de l'électorat Tizniti ou à une manigance électoraliste venant des instances supérieures.*

-A. O. : Les électeurs ont fait leur choix. Le dernier mot appartient aux urnes. Et, je me dois de le respecter. Peut être qu'au-delà du bilan plus qu'honorable de l'équipe communale sortante, car, il s'agit bien du bilan d'une équipe et non de celui d'une personne... il y'a la volonté de changer ... peut-être aussi un peu de la lassitude ... ou peut-être qu'il ne fallait pas dormir sur ses lauriers... Mais, croyez-vous que les élections sont faites pour toujours récompenser nos bons élèves? Le nombre et la raison font-ils toujours bon ménage en politique? Je crois que c'est plutôt à vous, observateurs du champ politique de creuser la question.

Agadir O. : *Notre appareil législatif ne vous semble-t-il pas obsolète voire archaïque du fait qu'il continue à puiser ses sources, de lois inspirées de dogmes eux-mêmes archaïques ? Y a-t-il à votre connaissance un projet de refonte de notre législation mieux adaptée à notre époque ? Le PPS a-t-il des projets à ce sujet ?*

-A. O. : L'article 6 de la constitution stipule que la loi est l'expression suprême de la volonté de la nation. Tous, personnes physiques ou morales, y compris les pouvoirs publics, sont égaux devant elle et tenus de s'y soumettre. Les pouvoirs publics oeuvrent à la création des conditions permettant de généraliser l'effectivité de la liberté et de l'égalité des citoyennes et des citoyens, ainsi que de leur participation à la vie politique, économique, culturelle et sociale. C'est au parlement que revient la charge de voter les lois et d'exercer le pouvoir législatif. Aussi, l'initiative des lois appartient concurremment au Chef du Gouvernement et aux membres du Parlement. Les projets de loi sont déposés en priorité sur le bureau de la Chambre des Représentants. Toutefois, les projets de loi relatifs notamment aux Collectivités territoriales, au développement régional et aux affaires sociales sont déposés en priorité sur le bureau de la Chambre des Conseillers.

Les lois sont semblables aux règles de la morale, car elles visent à contrôler ou à faire modifier notre comportement.

Ce qui distingue les lois des règles de la morale, c'est que les premières sont appliquées par les tribunaux.

Aussi, les lois sont faites pour être adaptés et mises dans l'air du temps. Mais, le mécanisme de « fabrication » et de « production » des lois est lent et dépend de beaucoup de facteurs aidant pour produire des lois de qualité et avec rapidité. On peut énumérer le degré de cohésion et d'harmonie intellectuelle et politique, tant au sein de la majorité des composantes d'une alliance politique au gouvernement qu'au sein de l'opposition, mais aussi, la force ou la faiblesse de l'action gouvernementale et de l'action parlementaire, ainsi que le degré de concertation et de coordination entre le pouvoir législatif et exécutif. On peut aussi y ajouter le bon apport des instances en charge de la bonne gouvernance, et la simplicité ou la lourdeur de la surveillance constitutionnelle et des règles législatives.

⊙Agadir o'fla n°36 - Septembre 2016

Aussi, modifier le Code de procédure pénale et le Code pénal, dans le cadre de projets de réforme du système judiciaire du pays, rentre dans cette démarche d'adaptation de notre législation à son époque. Veiller aussi à l'indépendance du système judiciaire face au pouvoir exécutif en inscrivant dans le droit l'inamovibilité des juges, avec des garanties effectives contre l'ingérence politique. Veiller à ce que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire fonctionne de façon indépendante et adopte des procédures claires et des critères objectifs pour la nomination, la rémunération, le mandat, l'avancement, la suspension et la révocation des membres de l'appareil judiciaire, ainsi que pour les sanctions disciplinaires prises à leur encontre, conformément aux normes internationales... Toutes ces actions et plein d'autres tendent à réformer notre système judiciaire. Et, c'est un travail ardu et de longue haleine...

Agadir O. : *Les dernières élections ont engendré pour certains élus une interpellations. Les jugements se font attendre. Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux que ce genre de jugement soit expéditif, afin que le citoyen soit rassuré sur l'honnêteté de la personne, pour qui il a voté.*

Ne serait-il pas mieux de se prémunir contre les fraudes électorales en renforçant les contrôles et en adoptant un autre système. Comment voyez-vous des élections idéales pour notre pays ?

-A. O. : Le Diagnostic du phénomène de la corruption politique au Maroc révèle principalement 3 niveaux de défaillance de la gouvernance : En premier lieu, au niveau des partis où l'impact de l'éducation politique et l'encadrement des citoyens sont limités, ainsi que la non conformité entre les programmes électoraux des partis et les qualifications éthiques et professionnelles des candidats et l'absence d'une réelle alternance pour les postes de direction. En second lieu, au niveau électoral ; avec la persistance de différentes formes de corruption électorale notamment, celles relatives à l'influence malsaine de l'argent en plus des mécanismes des élections et du mode électoral... Mais aussi, en troisième lieu, au niveau du manque de l'efficacité des élites au sein des instances élues où souvent, l'indépendance, le dialogue utile et constructif, la recherche du compromis, la proximité, la force de proposition, ... font cruellement défaut, surtout autour des projets fédérateurs et d'intérêt public. Il faut tendre vers la promotion de l'intégrité et de la transparence de la vie politique en réhabilitant le système juridique et institutionnel relatif à la bonne gouvernance et à la moralisation de la vie politique et en assurant l'intégrité et la transparence des élections tout en faisant la promotion de l'éthique dans la vie politique. Mais, je ne pense pas qu'il existe des élections idéales ou un responsable politique idéal ou un citoyen idéal... La vie politique nous met constamment à l'épreuve, et il y a des hommes et des femmes politiques qui résistent plus que d'autres à la tentation du « diable » !

Agadir O. : *Vous avez certainement suivi avec grand intérêt le dossier de l'amazighe au Maroc. Etes-vous aussi déçu que la plupart des intellectuels et militants amazighe qui n'ignorent plus aujourd'hui, que la question amazighe était la carte jouée par tous les partis et le gouvernement pour faire passer la tempête. Quelle est votre analyse en tant que politicien et amazighe ?*

20

⊙⊙⊙ 36 - 2966

-A. O. : Dans le cadre de l'intégration du Maroc dans la voie du développement culturel durable qui incarne une société démocratique et moderne , Le Maroc a accumulé par sa longue histoire, un héritage culturel riche et varié, qui est le produit de la fusion des composantes islamiques, arabes, amazighes et sahraouies hassanides ... , avec ses affluents africains, andalous, hébreux et méditerranéens qui ont tous contribué à l'élaboration de la personnalité marocaine, et qui sont apparentes aujourd'hui dans toutes les expressions culturelles et artistiques du pays.

Nous ne cessons d'appeler au sein du PPS à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la protection du patrimoine culturel matériel, immatériel et naturel ainsi que l'adoption d'une politique linguistique cohérente à travers la création du Conseil national pour les langues et la culture marocaine, ainsi que par l'officialisation de la langue amazighe,... Le projet de loi organique devrait définir le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue.

L'appréciation de l'action gouvernementale dans ce sens est su-

jette à beaucoup de critique, de par la lenteur, le retard de mise en œuvre de la standardisation et le manque de concertation avec les diverses composantes du champ culturel amazighe. Mais, je pense que ce n'est plus qu'une question de temps...et la normalisation deviendra une réalité dans l'avenir.

Je vous invite à suivre mes déclarations au parlement à ce sujet où j'ai souvent interpellé le gouvernement où l'accent est mis sur la priorité de mise en œuvre dans l'enseignement et dans la presse... Mais aussi dans l'action parlementaire ; pour le généraliser ensuite à divers secteurs de la vie publique, tels la justice et l'administration communale,...

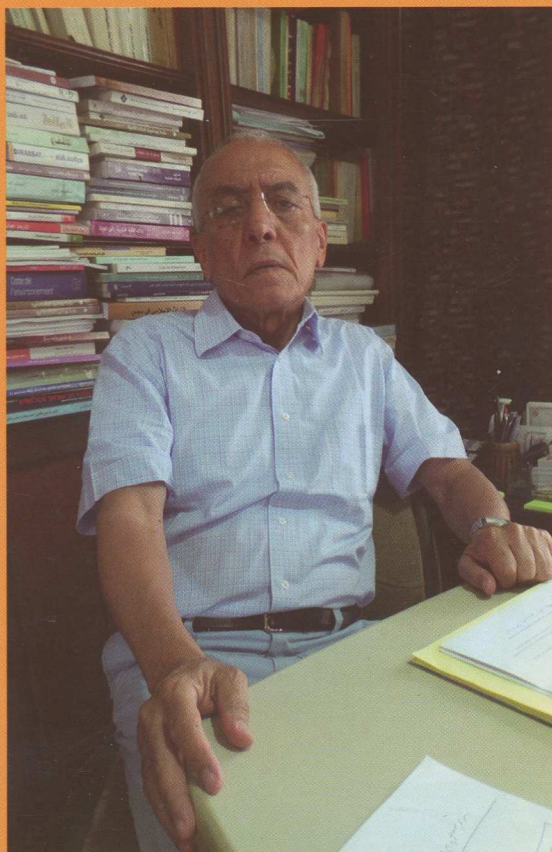
-Agadir O. : Vous présenterez-vous aux prochaines élections ?

-A. O.: Si je devais être cohérent avec ce qui vient d'être dit et développé auparavant, au sujet du renouvellement des élites et du cumul des mandats... c'est, Non.

Propos recueillis par A. Aourik-2016

⊙⊙⊙ INTERVIEW

QUI EST ABDELLATIF OUAMMOU ?



UN MAÎTRE HORS PAIR p.16